

Le salarié est-il couvert par l'assurance accidents du travail en télétravail au Luxembourg ?

Réponse courte

Le salarié en télétravail bénéficie de la **même couverture** par l'assurance accidents du travail que le salarié travaillant dans les locaux de l'entreprise. L'art. L.312-1 du Code du travail impose à l'employeur une obligation générale de sécurité qui s'étend au lieu de télétravail. L'accident survenu pendant l'exécution du travail à domicile est reconnu comme **accident du travail** au même titre qu'un accident sur site.

La convention interprofessionnelle du 20 octobre 2020 confirme l'application des règles de **santé et de sécurité** au télétravail. L'Association d'assurance accident (AAA) couvre les accidents survenus sur le lieu et pendant les horaires de télétravail convenus. Le salarié doit toutefois démontrer le **lien entre l'accident et l'activité professionnelle** pour bénéficier de la prise en charge.

Définition

La couverture par l'assurance accidents du travail en télétravail désigne la protection du salarié contre les **risques professionnels** survenant dans le cadre de l'exercice de son activité à distance. La reconnaissance d'un accident à domicile obéit aux mêmes règles que la couverture des salariés sur site.

Conditions d'exercice

La couverture accidents du travail en télétravail est soumise à des conditions de reconnaissance.

Condition	Détail
Lieu de travail	L'accident doit survenir sur le lieu de télétravail déclaré
Horaires convenus	L'accident doit se produire pendant les plages horaires de travail convenues
Lien professionnel	L'accident doit être en lien direct avec l'activité professionnelle
Déclaration	L'accident doit être déclaré à l'employeur et à l'AAA dans les délais prescrits
Présomption	L'accident survenu aux temps et lieu de travail est présumé professionnel

Modalités pratiques

La gestion d'un accident du travail en télétravail suit un processus spécifique.

Étape	Détail
Constat	Le salarié informe immédiatement l'employeur de l'accident
Déclaration	L'employeur déclare l'accident à l'AAA dans les huit jours
Certificat médical	Le salarié obtient un certificat médical décrivant les lésions
Enquête	L'employeur documente les circonstances de l'accident
Suivi	L'AAA instruit le dossier et prend en charge les soins et indemnités

Pratiques et recommandations

Préciser dans l'avenant de télétravail le lieu et les plages horaires de travail convenus pour faciliter la reconnaissance d'un éventuel accident.

Sensibiliser les télétravailleurs à la procédure de déclaration d'accident et à l'importance de signaler immédiatement tout incident.

Documenter les conditions de travail à domicile pour constituer des éléments de preuve en cas de contestation de la qualification d'accident du travail.

Former les managers à la gestion des accidents du travail en télétravail pour garantir une réaction rapide et conforme. Pour les frontaliers, vérifier les règles spécifiques d'[accident transfrontalier](#) applicables.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. L.312-1 Code du travail	Obligation générale de sécurité de l'employeur
Convention interprofessionnelle du 20 octobre 2020	Application des règles de santé-sécurité au télétravail
Code de la sécurité sociale, Livre II	Régime de l'assurance accidents du travail (AAA)
Art. L.251-1 Code du travail	Égalité de traitement entre télétravailleurs et salariés sur site

L'AAA peut contester la qualification d'accident du travail si l'accident survient en dehors des plages horaires convenues ou dans un contexte manifestement étranger à l'activité professionnelle. La charge de la preuve du lien professionnel peut peser sur le salarié en l'absence de témoins.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.